



**Compte-Rendu
du Conseil Municipal du 18 mai 2021**

Ardèche

Le 18 mai 2021 à 19H30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain LOUCHE, Maire.

Etaient présents : M. Alain LOUCHE, Maire, Mme Clotilde FREUCHET, M. Philippe RIVAT, Ingrid RABATE, M. Jean-Marie VIALLE, adjoints, Mmes Adeline ANDONI, Amandine BLACHIER-VERDIER, Elise BUNOT, Brigitte DURAND SAINT-OMER, Séverine GARDES, et MM. Jean-Claude CORNU, Francis DOUILLET, Julien GOUGET, Jean-Luc HAESSIG, Perrine LEMONNIER, Cyrielle MARCOTTE, Gérard MERCIER, les conseillers municipaux.

Absents : M. Robert HILAIRE

Absents ayant donné procuration à : M. Robert HILAIRE à Mme Ingrid RABATE

Excusés : -

Secrétaire de séance : Mme Perrine LEMONNIER

Le Conseil Municipal procède à l'approbation du CR du 06.04.2021 à l'unanimité.

1- Intercommunalité

➤ 1° (A. LOUCHE) A l'unanimité, le Conseil Municipal, émet un avis favorable au projet de pacte de gouvernance de la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche.

2- Finances

2° (JM. VIALLE) A l'unanimité, le Conseil Municipal, accorde une subvention de 150 € à l'association Taupe Secrète pour l'année 2021.

3° (JM. VIALLE) A l'unanimité, le Conseil Municipal, décide de fixer les redevances de la façon suivante pour l'année 2021 pour les commerçants ambulants (camions-pizzas et autres) :

- occupation mensuelle : 20 € par mois
- occupation occasionnelle : 10 € à la journée.

Ces dispositions ne concernent ni les foires et marchés, ni les animations organisées par ou en partenariat avec la municipalité.

Note : (JM VIALLE) précise que la Mairie a reçu une demande d'un food-truck pour un emplacement le mercredi soir quartier le Ruissol.

3- Urbanisme

➤ 5° (P.RIVAT) A l'unanimité, le Conseil Municipal, adopte la dénomination « Impasse de la Comballe » du futur chemin desservant les logements intergénérationnels ADIS sur la voie communale N°27 « Chemin de la Combe ».

➤ 5° (P.RIVAT) A l'unanimité, le Conseil Municipal, décide le classement et la mise à jour, dans le réseau des voies communales, des voies dont le détail figure au tableau de classement unique qui sera annexé à la présente délibération.

4°- Personnel

6°(A.LOUCHE) A l'unanimité, le Conseil Municipal, décide de modifier à compter du 1^{er} juin 2021 le poste de rédacteur à 28 heures hebdomadaires, de fixer l'échelonnement indiciaire, la durée de carrière et les conditions de recrutement de l'emploi ainsi créé conformément au statut particulier des cadres d'emplois, de compléter en ce sens, le tableau des effectifs des fonctionnaires territoriaux de la collectivité,

5- Questions Divers

- Tirage au sort jurés d'assises 2022 :
- Commission de contrôle des listes électorales le 27 mai 2021 à 18H30.
- Spectacle le 12 juin « La luna del Oriente » Danse Salle La Comballe
- Élection départementales et régionales le 20 et 27 juin 2021.
- Prochain CM mardi 29 juin 2021 à 19H30 Salle La Comballe.
- 27 juillet Bal itinérant sur la place du boulodrome.
- Spectacle de 3 jours « Les trois Mousquetaires » 28-29 et 30 septembre 2021.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an susdits,
Levée de séance à 20H30

Le Maire,
Alain LOUCHE



Mairie de VEYRAS - 1101, Place de la République, 07000 VEYRAS

Tél. 04 75 64 29 04 - Fax 04 75 64 80 61

mairiedevyras@wanadoo.fr

www.veyras.fr